



BULLETIN D'INFORMATION

SAISON 2022 / 2023

STATUT DE L'ARBITRAGE

District de la Loire

Tél : 04.77.92 28 72

PV N° 34 DU SAMEDI 15/04/2023

Réunion du 11 avril 2023

Président : M. FOREST Jean-Louis
Secrétaire : M. MAZOYON Maurice
Représentant des clubs : M. MAGNIN André
Représentant du Comité Directeur : M. VIDRY Francis
Représentant de la Commission des Arbitres : Mme AZNAR Denise et M. LIGOUT Jean-Claude
Membres : MM. ARTAUD Pascal et FERRAND Frédéric

COURRIERS REÇUS

- Mail de Ricamarie Olympique du Montcel, en date du 23/03/23 (reprise) : par rapport à l'article 43, « arbitre de futsal » du statut de l'arbitrage, votre club est en règle.

L'infraction et l'amende de 100 € sont annulées.

Cependant, votre arbitre doit avoir arbitré un minimum de 10 rencontres dans la saison en cours ; au cas contraire, cette sanction deviendrait de nouveau active.

-Mail de Commelle Vernay, en date du 04/04/23 : nous avons pris note de votre demande de mutés supplémentaires, en se référant à l'article 42 « bénéfice » du statut de l'arbitrage.

Ce muté supplémentaire, pour la saison 2023/2024, comme le stipule votre demande, sera comptabilisé en U18.